

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES
(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00	
	UNION POSTALE - - - - - FRS 20.00	

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresses toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

UNE QUESTION MUNICIPALE

Le nombre des échevins

Des pétitions circulent actuellement dans la ville pour demander à la Législature de Québec un amendement à la charte de Montréal qui réduise le nombre des échevins composant le Conseil municipal. Ces pétitions se couvrent rapidement de signatures et nous engageons très vivement nos lecteurs à les signer.

Nous avons déjà fait remarquer que, pour la bonne administration de la ville, il n'était pas nécessaire d'avoir un aussi grand nombre d'échevins. Un échevin par quartier est amplement suffisant.

Moins il y aura d'échevins et moins il y aura de patronage, de gâchis, d'argent dépensé en pure perte. Avec moins d'échevins, moins de discours, et moins de tirage de ficelles.

Nous n'avons pas besoin d'un pandémonium où il se fait plus de tapage et de discussion que de bonne besogne.

Moins il y aura d'échevins et plus il y aura d'honneur à siéger à l'Hôtel de Ville et plus aussi nous aurons l'espoir que nos meilleurs citoyens ne se feront plus autant tirer l'oreille pour accepter de se porter sur les rangs aux futures élections.

Il y a aujourd'hui au Conseil des échevins d'une honorabilité reconnue, absolument dévoués à la chose publique qui demandent une enquête royale sur les divers départements de l'Hôtel de Ville. Nous ne savons ce qui résulterait d'une telle enquête, mais le fait même qu'elle est réclamée est un indice que la Ville n'est pas entièrement administrée comme elle devrait l'être.

Nous sommes d'avis que ses intérêts seraient mieux et plus économiquement servis par un moins grand nombre d'échevins bien choisis. C'est pourquoi nous engageons vivement nos lecteurs à signer la pétition demandant que le nombre des échevins soit réduit de moitié.

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN

Un cablogramme de la "Presse Canadienne Associée" en date du 20 janvier dit :

"M. Fielding, ministre des finances du Canada, en accord avec l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, espère signer une convention supplémentaire avec le gouvernement français, en vertu de laquelle le Canada renoncerait à certains privilèges à lui accordés dans le traité original. Les négociations continuent sur certains points. On comprend qu'ils ont trait à la question des droits que possède la Suisse de se réclamer de la clause de la nation la plus favorisée. On espère en arriver à une solution satisfaisante. La convention supplémentaire se rapporte à l'exportation du bétail vivant canadien qui serait réglementée."

Nous espérons vivement, comme nous avons déjà dit, que les deux gouvernements se mettront d'accord sur les modifications à apporter à la convention de septembre 1907, afin que le Sénat français la ratifie sans retard. Les deux gouvernements canadien et français ont l'un et l'autre à coeur la ratification de cette convention. Il ne fait nul doute pour nous que les négociateurs en arriveront à une entente complète au grand avantage du commerce des deux pays respectifs.

LA RECOLTE DES RAISINS DE CORINTHE

Les raisins de Corinthe sont l'objet d'une demande soutenue, et le marché est ferme aux anciens prix, d'après la Hill Bros. Company, de New-York. La situation à l'étranger n'est pas changée. D'après des avis reçus d'Angleterre, cette situation semblait être la suivante au 1er janvier : La récolte, estimée au fort total de 177,000 tonnes, n'a été dépassée qu'en 1903 où elle s'éleva à 183,000 tonnes. Ce chiffre forme record. Heureusement, la récolte fut faite presque entièrement dans

des conditions idéales et, en somme, la qualité et la condition générale sont très satisfaisantes. De plus grandes facilités financières semblent avoir été accordées aux producteurs par la Chartered Company et ces producteurs en ont profité pour soulager la gêne causée par la surproduction. La retenue entière de 25 pour cent sur la quantité exportée a été fixée dès le début, mais, bien que cette retenue n'absorbe pas tout le surplus, les diverses industries de Grèce qui emploient le raisin de Corinthe à la fabrication du vin et à la distillation, semblent progresser tous les ans, de sorte que les marchés de consommation courent peu de risques d'être encombrés, à la longue.

D'après ces avis, dit la Hill Bros. Co., on voit que, bien que la récolte soit très forte, elle est bien en mains, et le marché est maintenant à la hausse.

LES RECOLTES AU CANADA EN 1908

Le bureau du recensement et des statistiques d'Ottawa, dans son bulletin mensuel de décembre, évalue les récoltes du Canada en grains, racines et foin, en 1908, à \$432,534,000, pour une superficie cultivée de 27,505,663 acres; ce qui fait ressortir le rendement moyen d'un acre en culture à \$15,725.

Il est à peine utile de faire remarquer que ces chiffres n'indiquent pas la valeur totale des produits de la culture du sol, ainsi les fruits: pommes, poires, pêches, prunes, fraises, framboises, gadelles, etc., etc., ne sont pas compris dans les chiffres ci-dessus.

Dans le total de \$432,534,000 ci-dessus, la province de Québec entre pour une somme de \$80,896,000 avec 5,216,300 acres en culture, donnant un rendement moyen par acre de \$15,52, légèrement inférieur à la moyenne totale.

Cette moyenne a été affectée grandement par la sécheresse de l'été et de l'automne.